



HEBDO

ABSENTÉISME : LES TROUBLES PSYCHOLOGIQUES RESTENT LA PREMIÈRE CAUSE DES ARRÊTS DE LONGUE DURÉE

Si le taux d'absentéisme des salariés du secteur privé est en repli, passant de 5,4 % en 2022 à 4,8 % l'an passé, il n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, selon le baromètre WTW, publié ce matin. Et la part des arrêts de travail longs progresse.

Pressentie en 2022, la tendance se confirme en 2023 : le taux d'absentéisme reflue dans les entreprises d'après le baromètre de WTW France (Willis Towers Watson), dévoilé ce matin et réalisé à partir d'une base de données de quelque 420 000 salariés.

Ce taux mesure le nombre de jours d'absence rapporté au nombre total de jours travaillés : il s'élevait à 5,4 % en 2022 et est retombé à 4,8 % l'an dernier.

"Il faut cependant rester vigilant, l'année 2022 était marquée par la vague Omicron et le début de l'année 2024 est en très légère hausse par rapport à 2023", avertit Noémie Marciano, Directrice de l'activité Health & Benefits de WTW en France.

De plus, cet indicateur n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant-Covid : à titre de comparaison, le taux d'absentéisme était de 3,8 % en 2019, dernière année d'activité "normale" avant la crise du Covid.

Le baromètre prend en compte les maladies ordinaires, les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles.

Diminution des arrêts courts

La diminution de l'absentéisme s'explique en grande partie par la part moins importante d'arrêts de travail de courte durée : 34 % des salariés se sont arrêtés au moins un jour au cours de l'année 2023. Ils étaient 43 % en 2022, soit une diminution de 21 %. De même, la part des salariés en arrêt deux fois ou plus au cours de l'année passe de 28,5 % à 22 %.

Mais en parallèle, l'absentéisme lié aux arrêts de travail longs au plus haut. L'étude met ainsi en exergue un taux d'absentéisme record lié aux arrêts longs de plus de 90 jours : ces derniers représentent plus de la moitié du total des absences : 6 % dépassent 90 jours en 2023, contre 4 % en 2022.

Les motifs psychologiques sont la première cause de ces arrêts longue durée, qu'il s'agisse du "stress au travail", de la "charge mentale", du "manque de valorisation", des "relations avec le management", de "l'ambiance de travail" ou encore du "manque de sens dans l'activité professionnelle".

23 jours d'absence en moyenne

Globalement, la durée moyenne annuelle d'absence est de 23 jours par salarié en 2023 (contre 20 jours par salarié en 2022).

A noter : 94 % des arrêts ont pour motif la maladie ordinaire, contre 6 % les accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle (4 % en 2022). Les secteurs du transport, de la construction, de la santé et de la restauration restent les plus touchés par les accidents du travail. L'industrie extractive et la construction sont davantage concernées par les maladies professionnelles.

Le taux d'absentéisme des jeunes en baisse

Si toutes les populations (quel que soit l'âge, le genre, le secteur d'activité...) sont concernées par cette baisse, des disparités existent néanmoins.

Par catégorie socio-professionnelle, tout d'abord. La part des ouvriers ayant eu au moins un arrêt dans l'année est élevé (42,1 %), en raison notamment de la pénibilité de leur travail. Mais les arrêts des cadres ont fait un bond de 8,33 % sur deux ans (24,7 % d'entre eux ont été arrêtés en 2023).

Ensuite, les salariés de 20-30 sont moins absents. Le taux d'absentéisme de cette tranche d'âge enregistre la plus forte diminution, passant de 3,6 % en 2022 à 3 % en 2023. Mais leur absence est marquée une multitude d'arrêts courts ; un phénomène plus important que pour les populations les plus âgées.

Par sexe, enfin, les arrêts touchent encore davantage les femmes que les hommes (5,8 %, contre 4,2 %).

Autre constat : les salariés titulaires d'un CDD sont moins en arrêt que ceux en CDI.

La région Grand-Est en tête des régions les plus touchées

Côté secteur d'activité, la santé humaine et l'action sociale, l'hébergement et la restauration ainsi que le transport et l'entreposage décrochent la palme des arrêts de travail avec respectivement des taux de 7,56 %, 7,39 % et 6,18 %.

Par région, le Grand-Est, les Hauts-de-France et la Bourgogne-France-Comté affichent les scores le plus élevés.

Un coût direct de 1 535 euros par salarié

Au global, le coût direct de l'absentéisme s'établit à 1 535 euros par salarié en 2023, en diminution de 6 % par rapport en 2022. La facture peut toutefois vite s'envoler en intégrant les coûts indirects (coût de remplacement, perte de productivité...) et surtout les congés payés que vont accumuler les salariés en arrêt. La [loi du 22 avril 2024](#) prévoit, en effet, que les périodes d'arrêt maladie soient considérées comme du temps de travail effectif, permettant au collaborateur d'acquérir des congés payés. Le texte limite la période de report à 15 mois, les congés acquis à deux jours ouvrables par mois, dans la limite de 24 jours par an.

Anne Bariet

<https://www.actuel-rh.fr/content/absenteisme-les-troubles-psychologiques-restent-la-premiere-cause-des-arrets-de-longue-duree>